L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 17 JUILLET 1890. 63me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Donnet,
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 17 JUILLET 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations etc., qui se combinent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Pour le teint il n'y a rien de mieux que la Salsaparille d'Ayer. Elle donne le coloris de la santé au visage pâle et bleme.

Les fortifications de Paris.

Nous avons dit qu'une délégation des députés de la Seine devait être reçue par M de Freycinet pour lui soumettre un projet tendant à désaffecter le mur d'enceinte entre le Point-du-Jour et Saint-Denis. L'entrevue a eu lieu, et la question qui intéresse une grande partie de la population suburbaine, y a fait un progrès considérable.

M. le président du conseil, en sa double qualité de ministre de la guerre et de sénateur de la Seine, avait dû se préoccuper de cette importante question. Il commença par déclarer aux délégués qu'il n'en ignorait aucun détail, l'ayant mûrement étudiée. Dès lors, il devenait facile de s'entendre.

En se bornant à demander la désaffectation de la portion d'enceinte qui se trouve au point de vue de la défense militaire, remplacée, en quelque sorte, par la boucle de la Seine, les délégués de la représentation parisienne rendent, d'ailleurs, facile la tâche du ministre et du conseil supérieur de la guerre. Le système défensif de Paris n'en saurait être affaibli, et l'expansion qui entraîne, instinctivement, la ville vers l'Ouest, ne serait plus entravée par les murailles de pierre et par la barre effective de la zone.

Les légitimes susceptibilités de l'autorité militaire n'auront point à prendre ombrage du projet. Elles seront, du reste, appelées à exprimer leurs objections et leurs réserves dans une prochaine séance du conseil supérieur de la guerre. L'espoir des délégués, après avoir entendu M. de Freycinet et pris note de ses promesses, est que le conseil supérieur émettra un avis favorable.

Il y a plus et mieux : afin d'éviter les lenteurs de la procédure parlementaire, M. le ministre de la guerre se serait engagé, si le conseil supérieur donne son assentiment, à prendre lui-même l'initiative du dépôt de la proposition de loi nécessaire.

« Nous ne pensons pas—dit la *Liberté*—qu'elle puisse être bien vivement combattue dans le Parlement. Il est évident qu'avec les forts avancés et les progrès de la balistique, l'enceinte continue d'une ville comme Paris perd beaucoup de son utilité puisqu'elle perd autant de son efficacité. L'opposition ne saurait donc être sérieusement basée sur les besoins de la défense. Quel autre motif, en dehors de celui-là, pourrait être invoqué ?

"Pour nous qui, depuis si longtemps déjà, nous appliquons à chercher le remède au malaise social dans la diminution des charges qui pèsent sur l'ouvrier, nous serons des premiers à nous réjouir de voir tomber cette partie de l'enceinte. Paris ouvert de ce côté, il serait possible de donner immédiatement satisfaction à ceux qui réclament la création de logements à bon marché, avec plus d'espace et plus d'air salubre que dans les agglomérations des quartiers populeux de l'intérieur.

"De 1884, on s'en souvient peut-être, ce journal publiait un projet de voies ferrées se raccordant aux grandes lignes et notamment du chemin de fer de Courcelles-Neuilly à Charlebourg, afin de favoriser, sur des terrains à bon marché, la construction de maisons à bon marché.

"La désaffection des fortifications entre le Point-du-Jour et Saint-Denis, ferait faire un grand pas à cette question vitale pour Paris. Il n'est pas douteux, en effet, ainsi que nous l'avons expliqué déjà, que la santé et la moralité publiques gagneraient à cette création des logements économiques. L'ouvrier et le petit employé qui, la journée finie, seraient sûrs de se retrouver dans une maison claire, propre, entourée, en quelque sorte, par la boucle de la Seine, les délégués de la représentation parisienne rendent, d'ailleurs, facile la tâche du ministre et du conseil supérieur de la guerre. Le système défensif de Paris n'en saurait être affaibli, et l'expansion qui entraîne, instinctivement, la ville vers l'Ouest, ne serait plus entravée par les murailles de pierre et par la barre effective de la zone.

"Les légitimes susceptibilités de l'autorité militaire n'auront point à prendre ombrage du projet. Elles seront, du reste, appelées à exprimer leurs objections et leurs réserves dans une prochaine séance du conseil supérieur de la guerre. L'espoir des délégués, après avoir entendu M. de Freycinet et pris note de ses promesses, est que le conseil supérieur émettra un avis favorable.

"Il y a plus et mieux : afin d'éviter les lenteurs de la procédure parlementaire, M. le ministre de la guerre se serait engagé, si le conseil supérieur donne son assentiment, à prendre lui-même l'initiative du dépôt de la proposition de loi nécessaire.

"